

Adresse des administrateurs du district de Montagne-Bon-Air (ci-devant Saint-Germain-en Laye, Seine-et-Oise), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Montagne-Bon-Air (ci-devant Saint-Germain-en Laye, Seine-et-Oise), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 89;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18054_t1_0089_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Fermeté, Liberté, Égalité et Justice.

Citoyens Représentans,

Quelle joie n'avons nous pas ressentie à la lecture de votre sublime adresse aux français. Les applaudissemens se sont fait entendre de toutes parts dans le lieu de nos séances et c'est avec satisfaction que nous avons vu toute l'énergie et la fermeté dont la Représentation nationale est capable de déployer, en mettant à l'ordre du jour la justice, l'union et la concorde.

Vous avez juré de terrasser le crime et d'aneantir toutes les têtes audacieuses qui voudroient s'élever au dessus de la Convention; vous avez juré de rester inébranlable à votre poste jusqu'à ce que la republique soit entièrement consolidée, et que le bonheur du peuple soit assuré; votre serment sera pour nous un vrai modèle de vertu.

Nous vous jurons d'être continuellement attaché à la Convention, elle seule sera notre véritable point de ralliement et qu'ils périront plus tôt tous que de souffrir qu'il y soit porté atteinte.

Vive la République, vive le gouvernement révolutionnaire dans des mains pures, aneantissement de tous les traîtres, et de l'infâme queue de Robespierre. Tels sont les sentimens des administrateurs du district de l'aigle.

CAUDEMANDE, *président*
et 8 autres signatures.

g

[*Les administrateurs du district de Montagne-Bon-Air à la Convention nationale, le 8 brumaire an III*] (17)

Aux citoyens et Représentans du peuple composant le comité de correspondance,

Et nous aussy, Citoyens, nous nous sommes fait un devoir d'envoyer à la Convention l'expression des sentimens que son adresse au peuple français a trouvés dans nos cœurs et ceux de nos administrés.

Depuis cette époque nos concitoyens n'ont pas cessé de lire avec attention le Bulletin de la correspondance; ils savouraient d'avance le plaisir de voir flotter l'étendard de leur district au milieu de ces longues colonnes de l'opinion publique que les représentans du peuple voyent tous les jours défiler en leur présence.

Cependant, non seulement le gage de leur reconnaissance n'a pas trouvé sa place dans les mentions honorables décrétés depuis ce jour, mais le nom même de leur arrondissement n'a pas été appelé! Pénétrés du silence que le Bulletin de la correspondance n'a cessé de garder à son égard depuis le premier pas qu'ils ont fait vers la Convention : ils nous demandent pourquoi défenseurs de la Patrie et enfans de la

Mère commune, ils sont constamment exclus des faveurs accordées à leurs autres frères! « Ce n'est pas pour nous, disent-ils, que nous réclamons cet avantage, c'est pour tous nos concitoyens des autres parties de la République qui n'entendant jamais parler des habitans du district de Montagne-Bon-Air, sont fondés à croire que voisins de la commune de Paris, ce foyer de patriotisme, nous ne brûlons pas du feu sacré qui anime tous les parisiens. »

C'est pour leur procurer la douce satisfaction qu'ils desirent, citoyens que nous joignons ici une copie de l'adresse du district de Montagne-Bon-Air à la Convention nationale pour la féliciter sur celle au peuple français décrétée dans sa séance du 18 vendémiaire.

C'est une fleur de plus à ajouter aux guirlandes que de toutes parts les français reconnaissans jettent sur les pas de leurs fidèles représentans.

Salut et fraternité.

Suivent 6 signatures.

h

[*Les juges du tribunal criminel du département du Lot-et-Garonne à la Convention nationale, Agen, le 2 brumaire an III*] (18)

Citoyens representans

Le tribunal criminel de ce département s'est pénétré de l'adresse sublime que vous avés adressé aux français. Il y adhère par ce qu'il sera toujours colé aux principes et qu'il ne reconnaît d'autre autorité supreme, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Suivent quatre signatures.

i

[*Les membres du tribunal criminel du Loir-et-Cher à la Convention nationale, Blois, le 6 brumaire an III*] (19)

Citoyens Représentans,

Nous avons reçu avec transport votre adresse du dix huit vendémiaire au peuple français et en avons fait faire la lecture à l'audience, nous y avons reconnu avec la plus vive satisfaction la noble expression des sentimens de la dignité qui anime la Convention nationale, de son amour pour le peuple qu'elle représente, de son désir ardent de le sauver malgré les efforts de ses ennemis qui couverts du masque d'un hypocrite patriotisme, ne cherchent que l'effusion du

(17) C 324, pl. 1396, p. 16.

(18) C 324, pl. 1396, p. 14.

(19) C 324, pl. 1396, p. 11.